

Le titulaire du diplôme est un employé qualifié pour assurer des activités de services aux personnes, qui se définissent comme l'ensemble des activités contribuant au mieux-être des personnes (petite enfance, personnes handicapées, personnes âgées ou/et dépendantes).

Le titulaire du diplôme est un employé qualifié pour assurer des activités d'accueil et de vente. Il exerce son métier auprès de publics et clients divers, dans des commerces ruraux.

Conditions d'entrée

- Être demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi et être muni de la fiche de prescription délivrée par le conseiller référent, ou être inscrit à la mission locale, ou être salarié.
- Avoir un niveau 3^{ème}.

Inscription

- Un dossier de candidature est à retirer auprès du CFPPA • L'admission du candidat se réalise dans le cadre d'un entretien de motivation • L'admission définitive n'est prononcée qu'après examen du dossier et conformité des conditions d'accès.



Modules de formation

- UCG1** : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- UCG 2** : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- UCG 3** : Interagir avec son environnement social
- UCP 1** : Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement
- UCP 2** : Réaliser des interventions d'aide à la personne
- UCP 3** : Réaliser des activités de vente
- UCARE** : À élaborer par le centre de formation habilité pour mettre en œuvre la formation. L'UCARE permet l'adaptation aux enjeux professionnels locaux.

Stage en entreprise : Mise en situation professionnelle au sein d'une entreprise choisie par le candidat et validée par le centre de formation.



CFPPA

1-3 av d'Urville
57530 Courcelles-Chaussy

cfppa.metz@educagri.fr
Tél. : 03 87 64 28 03
Fax : 03 87 64 03 70

Durée de la formation

- 35 semaines de formation en alternance (28 semaines en centre de formation, 10 semaines en entreprise).
- De décembre à août (5 jours/semaine - 35h/semaine).

Dans la vie active

À la suite de la formation, vous pouvez :

- Acquérir une capacité professionnelle reconnue par un diplôme de niveau V dans le domaine des services aux personnes et l'accueil-vente.
- Exercer le métier d'employé qualifié pour assurer des activités de services aux personnes ou d'accueil-vente.



Évaluation

- Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture et agréé par la Ministère des Affaires Sociales pour la mise en œuvre de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie).
- La formation fait l'objet d'un positionnement en début de formation, d'évaluations formatives en cours de formation, d'évaluations certificatives validant des UC.
- La formation est découpée en 7 unités capitalisables (UC). De ce fait chacun peut avancer à son rythme et valider des UC tout au long de sa formation.
- Le diplôme et les UC sont validés en fin de formation par un jury composé d'enseignants et de professionnels.

Modalités de rémunération

- **Pour les demandeurs d'emploi :** Financement par le Conseil régional Grand Est, et rémunération par l'ASP ou le Pôle emploi, selon conditions.
- **Pour les salariés :** Financement dans le cadre d'un CIF ou financement dans le cadre d'un fonds de formation pour les contrats de professionnalisation.

CONTACT RESPONSABLE DE FORMATION

Karine BERGES-VILMIN karine.berges-vilmin@educagri.fr
cfppa.metz@educagri.fr
Tél. : 03 87 64 28 03
Fax : 03 87 64 03 70